

Nombre de membres en exercice : 10

Séance du jeudi 12 septembre 2024

Le **jeudi douze septembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente**, l'assemblée, convoquée le 03 septembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Catherine PRUNET, Maire, à la salle de quartier.

Présents : Mme PRUNET Catherine ; M. BIENAYME Arnaud ; M. BRUNET Jacques ; Mme BRUNET PRACHT Laura ; Mme LAMOTHE Mireille ; M. JOUANOU Francis ;

Procuration : M. FOUQUET Hervé à M. BRUNET Jacques

Absente excusée : Mme BEST Christine

Absents : M. LESCOLE Philippe, Mme VALLET Isabelle

M. BRUNET Jacques, ayant été désigné par le conseil municipal pour remplir les fonctions de **secrétaire**, les a acceptées.

- **Projet aménagement RD 840 en présence du bureau d'études Infrastructures VRD, représenté par M. CALMEJANE, et de Territoire Energie Lot représenté M. DUONG.**

- *Présentation du projet sur plan par M. CALMEJANE.*

Entrée de ville : réduction de la largeur de la route (de 7m30 à 6m50) pour informer les usagers qu'ils sont en agglomération. Différents outils seront utilisés :

- Amener un effet de porte,
- Amener de la verticalité avec de la végétation,
- Couper le ruban routier par un marquage en résine,
- bordure T2 en rive (en arrivant de Figeac)

Carrefour entrée du village : trottoir avec un revêtement, résine au sol. Suppression tourne à gauche, réduction emprise carrefour pour provoquer un ralentissement.

Arrêt minute, aire de dépose : sécurisation, marquage au sol arrêt de bus

Création cheminement Village- « Pertes » Brocante

Route des Combettes : sécurisation sortie dangereuse

- Réduction pente
- Augmentation distance de visibilité
- Acquisition terrain

Abri bus : il sera isolé par un trottoir

Carrefour RD n°40 : Déplacement îlot central et suppression poteau électrique

Les conseillers pensent qu'il faudrait supprimer l'îlot central et le matérialiser par de la résine.

Carrefour de la route de Lacabroulate : aucun aménagement significatif n'est proposé dans cette esquisse pour sécuriser la sortie des véhicules.

Suite aux remarques des conseillers, M. CALMEJANE proposera un estimatif pour sécuriser le carrefour en faisant un dévoiement. Les travaux à prévoir seront conséquents et la commune devra acheter une bande de terrain pour permettre l'aménagement.

Panneau sens interdit de l'arrêt minute au Bout du Lieu : un panneau sens unique est nécessaire que jusqu'au 1^{er} croisement.

- *Intervention de M. DUONG, territoire d'énergie Lot*

Présentation du projet : dissimulation du réseau électrique et téléphonique France Télécom

Disparition des poteaux électriques dans la zone des travaux envisagés

Dépose de l'intégralité des câbles aériens

Mise en souterrain des réseaux électriques, Télécom et fibre optique

Eclairage Public : compétence Grand Figeac. La Commune devra se rapprocher de la communauté de communes du Grand Figeac avant le début des travaux pour la dissimulation des réseaux de l'éclairage public.

FINANCEMENTS :

Réseau électrique

Les dissimulations du réseau électrique sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage de FDEL - Territoire d'Énergie Lot, qui finance ces travaux à hauteur de 85% de leur montant HT et de 100 % de la TVA (en zone urbaine, l'aide de la FDEL - TE46 est de 60%).

Si le réseau à dissimuler est en contrainte électrique, l'opération fait l'objet d'un financement complémentaire de FDEL - TE46 pouvant aller jusqu'à 100 % de son montant.

Réseau téléphonique (FT) :

En ce qui concerne la dissimulation du réseau téléphonique, la convention signée le 30 septembre 2005 entre l'Association des Elus, France Telecom et FDEL - TE 46, révisée le 23 mars 2021 répartit les coûts du chantier de la façon suivante :

- Tranchée commune : FDEL - TE 46 ;
- Fourniture du matériel génie civil : France Telecom ;
- Pose du matériel génie civil et réalisation des tranchées F.T. seules : commune ;
- Câblage et dépose : France Telecom.

Une subvention de 20% du montant des travaux hors taxes est reversée à la commune en fin de travaux par FDEL - TE46.

Réseau d'éclairage public (EP) :

FDEL - TE 46 aide, entre 35% et 70% HT, selon le matériel existant, les travaux de rénovation des luminaires d'éclairage public pour les communes ayant transféré la compétence « éclairage public ». Une contribution de la part restante est appelée auprès de la commune.

Transférer le projet au Grand Figeac

ORDRE DU JOUR

I- Approbation du compte rendu du 11 juillet 2024

Approuvé à l'unanimité des membres présents

II- Délibérations :

· **Don de terrains par M. DEVILLAZ Michel à la commune de Thémines**

Rappel de la réunion du conseil municipal en date du 02 novembre 2023 : M. DEVILLAZ Michel, propriétaire des parcelles section A n° 863, 864, 1152 et 1154 sise Le Trinquat à Thémines, souhaite faire don de ces parcelles à la commune. Les frais de notaire et les frais de géomètre seront à la charge de la commune.

Pour effectuer ce don, il a été nécessaire de faire appel à un géomètre expert, entreprise GEA de Saint Céré, pour réaliser un bornage, la reconnaissance des limites et la division de la parcelle 1154.

Cette mission a été finalisée le 29 août 2024 et la division de la parcelle A n° 1154 se décompose ainsi :

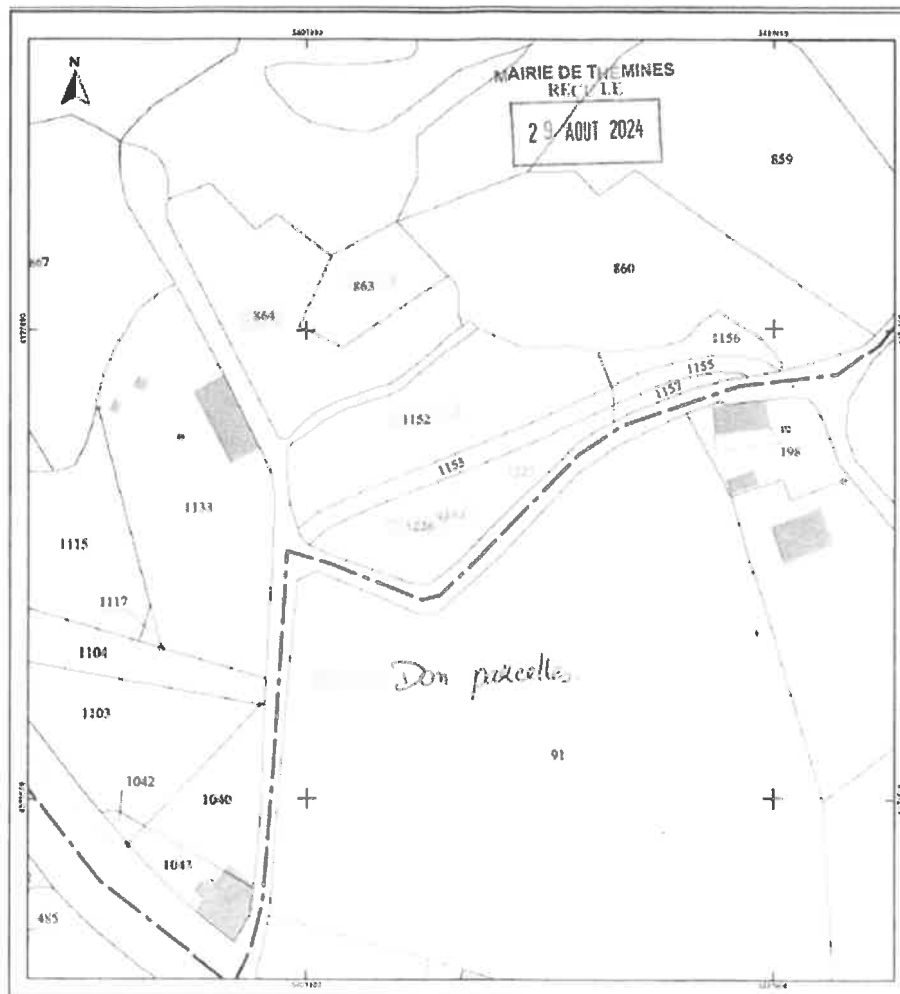
Section A n° 1226 : don à la commune par M. DEVILLAZ

Section A n° 1227 : reste la propriété de M. DEVILLAZ

Le montant de la facture de GEA est de 860€40 pour la totalité de la mission.

Surfaces et évaluation des parcelles objet de la donation :

Parcelles objets de la donation	Surfaces	Evaluation financière (2 500 € l'hectare)
Section A n° 863	4a 45ca	100 €
Section A n° 864	13a 90ca	350 €
Section A n°1152	12a 55ca	325 €
Section A n°1226	4a 72ca	125 €
Total	35a 62ca	900 €



Le conseil municipal, ayant délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le don des parcelles mentionnées ci-dessus,
- Autorise le maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en l'étude de Maître HERBET, notaire à Lacapelle Marival. L'ensemble des droits, frais et taxes liées à la publicité foncière est à la charge de l'acquéreur.

• **Défibrillateur**

Suite au mail adressé par la société SERENYS, en date du 13 mai 2024, à toutes les communes équipées d'un défibrillateur HEARTSINE fabriqué STRYKER et plus particulièrement pour ceux qui ne sont plus sous garantie, comme celui de la commune, il convient de le remplacer.

Mme le Maire présente les deux devis ci-après :

Société SERENYS : devis comprenant l'appareil, l'armoire et l'installation pour un montant HT de 1 476.00 € (1 771.20€ TTC)

Ce défibrillateur permet une offre de maintenance télésurveillée au prix de 72 € /an.

SARL BERNART CONSEIL FORMATION : devis comprenant l'appareil, l'armoire et l'installation pour un montant HT de 1 470.00 € (1 764.00€ TTC)

Avant de prendre une décision, les conseillers veulent des renseignements :

- Est-ce que l'armoire doit être changée ?
- Maintenance sur BERNAT ?
- Frais d'installation en plus ?

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux voirie prévus fin 2024

Pour information : réfection du pont de Soulestrein, les travaux menés par le Grand Figeac, seront financés sur l'enveloppe Ouvrages d'Art.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures

Le Secrétaire de séance,



Mme Le Maire,



Département du Lot

Sous-Préfecture Figeac

Canton de Lacapelle Marival

COMMUNE THEMINES

LISTE DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal du 12 septembre 2024

- Don de terrains par M. DEVILLAZ Michel à la commune de Thémimes

